



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	10	5

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 29 septembre 2017

**OBJET : 16-7 - RUE FRANCOIS
DELMAS - PROPRIETE CADASTREE BP
131 - PROCEDURE DE VENTE PAR
APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION AD HOC**

Le vendredi 29 septembre 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/09/17, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

2598/17

Procurations

M. André-Luc SEITHER à Mme Anne-Marie DUMONT
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. Alain CHAUSSARD à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Gérard LACOSTE à M. Marc FOSSOUD
Mme Sophie NASICA à Mme Nathalie DEPETRIS
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Jacques GENTE
Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Mickael URBANI à M. Patrice COLOMB
Mme Agnès GAILLOT à Mme Khéra BADAOU
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Rachel DESBORDES, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 06 OCT. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

17 OCT. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

16-7 - RUE FRANCOIS DELMAS - PROPRIETE CADASTREE BP 131 - PROCEDURE DE VENTE PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Commune a longtemps accueilli, sur son territoire, des bataillons militaires en tant que Ville de garnison.

Au XIXème siècle, pour les besoins de ses activités, le Département de la Guerre avait aménagé dans des locaux lui appartenant un hôpital militaire rue de Fersen et un « corps de garde » pour y abriter les soldats sur une dépendance se situant à proximité cadastré BP 131, alors 11 rue de l'Hôpital et rebaptisé rue François Delmas.

Les missions de cet hôpital ont évolué pour devenir un hospice militaire et civil. Dans les années 1930, le service hospitalier a déménagé quartier de la Fontonne.

Ces bâtiments ont alors été acquis par la Commune pour y réaliser un collège. Cette transaction n'a pas dressé, de manière exhaustive, la liste des parcelles cédées et, malgré des recherches aux archives municipales, départementales et auprès de celles conservées par France Domaine et le Ministère de la Défense, il n'a pu être établi, de manière formelle que la propriété dudit « corps de garde » se composant d'une maison d'un étage élevé sur rez-de-chaussée cadastrée BP 131 était la propriété de la Commune d'Antibes.

Il a été convenu par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier d'Antibes ainsi que par France Domaine, que la propriété de ladite maison du 11 rue François Delmas revenait à la Commune. C'est par omission que cette propriété n'avait pas été intégrée dans le domaine privé communal à l'époque.

Ainsi, par délibération du 4 novembre 2016, autorisant Monsieur le Maire à procéder à la réintégration de cette propriété dans le giron communal, un acte rectificatif tripartite a été signé le 12 mai 2017 avec France Domaine et le Centre Hospitalier d'Antibes, reconnaissant la pleine et entière propriété de ce bâti à la Commune.

La Commune est donc aujourd'hui fondée à disposer de ce bien, en sa qualité de propriétaire.

D'une surface de 28,74 m², sur deux niveaux, cette propriété, fermée depuis de nombreuses années, est à l'état délabré, vétuste et non raccordé aux différents réseaux. Cet état rend ce local inutilisable pour les besoins des services municipaux. Il est donc opportun de procéder à sa mise en vente afin qu'il soit réhabilité et rénové dans le style ancien du vieil Antibes.

A cette fin, au vu d'un avis rendu par France Domaine, en date du 29 novembre 2016, il est proposé la mise en vente par appel public à la concurrence de ce bien à un prix de 50 000€.

Aucune offre en deçà du prix de vente ne saura être acceptée.

Un cahier des charges précisant les modalités de l'offre ainsi qu'un envoi aux agences immobilières, promoteurs, personnes ayant manifesté de l'intérêt pour les ventes communales, un affichage en Mairie et sur site seront réalisés.

La campagne de valorisation du bien immobilier s'effectuera courant 2017- 2018. En cas de procédure infructueuse, une nouvelle période de mise en vente pourra être réalisée, dans les mêmes conditions que décrites dans la présente délibération, sans qu'il soit besoin de délibérer à nouveau.

A l'issue du délai et après avoir été déposés dans les locaux du service Action Foncière ou envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception à Monsieur le Maire, les dossiers de candidatures et les propositions chiffrées seront examinés par une Commission ad hoc, composée de 8 membres, (5 issus de la Majorité, 1 du groupe « Rassemblement Bleu Marine », 1 du groupe « La Gauche Unie solidaire et écologique » et 1 groupe « front de Gauche »), sont à désigner lors de la présente séance.

C'est ainsi qu'après avoir pris connaissance de l'avis de ladite Commission, un prochain Conseil municipal statuera sur le choix définitif du candidat et le prix de vente retenu dudit bien immobilier.

16-7 - RUE FRANCOIS DELMAS - PROPRIETE CADASTREE BP 131 - PROCEDURE DE VENTE PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,

- **SE PRONONCE** sur le principe de mise en vente par appel public à la concurrence de la propriété communale sise 11 rue François.Delmas, cadastrée BP 131 ;

- **DIT** que le prix de vente est de 50 000€, au vu de l'avis rendu par France Domaine en date du 29 novembre 2016 ;

- **PROCEDE**, au scrutin public à main levées à la majorité absolue, à la désignation des membres afin de composer la Commission ad hoc en charge de l'ouverture des plis

- **DESIGNE** les membres de la Commission Ad hoc.

Se portent candidats :


Jacques GENTE
Anne-Marie BOUSQUET
Marguerite BLAZY
André-Luc SEITHER
Patrick DULBECCO
Michelle MURATORE
Cecile DUMAS

L'ensemble des candidats est élu, à l'unanimité, pour siéger au sein de la commission ad hoc créée dans le cadre de la mise en vente par appel public à la concurrence de la propriété communale sise 11 rue François.Delmas, cadastrée BP 131 ;

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.16-7 - RUE FRANCOIS DELMAS - PROPRIETE CADASTREE BP 131 - PROCEDURE DE VENTE PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC

Date de transmission de l'acte : 17/10/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 17/10/2017

Numéro de l'acte : DCM2598-17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20170929-DCM2598-17-DE

Date de décision : 29/09/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public